

**SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS
DE PHONOGRAMMES EN FRANCE (SPPF)
63 Boulevard Haussmann 75008 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2023

**Sarl Paul Germon et Associés
Commissaire aux Comptes**

**10, rue de la Pépinière
75008 PARIS**

A l'assemblée générale de la SPPF

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 mai 2024

Laurent GANEM

Commissaire aux Comptes

Sarl Paul Germon et Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LG', is written over the printed name 'Laurent GANEM'.

Bilan et Resultat

S.P.P.F.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	2 856 522,58	2 625 384,42	231 138,16	0,33	186 354,34	0,29
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	70 219,78	60 248,60	9 971,18	0,01	20 389,68	0,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	330 921,64	270 315,71	60 605,93	0,09	96 353,74	0,15
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	152,45		152,45	0,00	152,45	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	101 300,00		101 300,00	0,14	101 300,00	0,16
Prêts						
Autres immobilisations financières	66 096,15		66 096,15	0,09	62 056,06	0,10
TOTAL (I)	3 425 212,60	2 955 948,73	469 263,87	0,66	466 606,27	0,72
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	7 115 675,52		7 115 675,52	10,01	5 461 871,33	8,37
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	19 874,84		19 874,84	0,03	13 953,90	0,02
. Personnel	12 190,12		12 190,12	0,02	12 406,53	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	34 504,16		34 504,16	0,05	32 161,18	0,05
. Autres	17 090 932,76	340 067,04	16 750 865,72	23,56	16 050 156,64	24,50
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	37 342 262,11		37 342 262,11	52,53	25 071 587,33	38,42
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	9 279 307,81		9 279 307,81	13,05	18 055 380,10	27,67
Charges constatées d'avance	59 760,61		59 760,61	0,08	93 193,74	0,14
TOTAL (II)	70 954 507,93	340 067,04	70 614 440,89	99,34	64 790 710,75	99,26
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	74 379 720,53	3 296 015,77	71 083 704,76	100,00	65 257 317,02	100,00

S.P.P.F.

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 356 218,20)	356 218,20	328 675,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,50	0,50
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	10 702,44	10 702,44
Autres réserves	2 163 619,99	910 568,09
Report à nouveau	157 650,56	164 303,06
Résultat de l'exercice	1 166,81	-6 652,50
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 689 358,00	1 407 596,54
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	81 466,00	91 292,00
TOTAL (III)	81 466,00	91 292,00
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	1 519 192,46	367 770,45
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 697,46	116 387,61
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	190 540,00	204 170,35
. Organismes sociaux	159 840,53	199 287,82
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	172 194,78	168 174,90
. Etat, obligations cautionnées		2 634,07
. Autres impôts, taxes et assimilés	989 820,21	845 237,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 083 595,32	61 854 766,21
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	68 312 880,76	63 758 428,48
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	
TOTAL PASSIF (I à V)	71 083 704,76	65 257 317,02

S.P.P.F.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services							
	1 077 325,63		1 077 325,63	100,00	1 199 825,65	100,00	-122 500 -10,26
Chiffres d'Affaires Nets	1 077 325,63		1 077 325,63	100,00	1 199 825,65	100,00	-122 500 -10,26
Production stockée							
Production immobilisée			249 208,67	23,13	189 016,91	15,75	60 192 31,84
Subventions d'exploitation					98 670,90	8,22	-98 670 -100,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			9 826,00	0,91	51 771,77	4,31	-41 945 -81,01
Autres produits			1 633 518,07	151,63	1 187 102,44	98,94	446 416 37,61
Total des produits d'exploitation (I)			2 969 878,37	275,67	2 726 387,67	227,23	243 491 8,93
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			909 306,10	84,40	865 399,22	72,13	43 907 5,07
Impôts, taxes et versements assimilés			21 191,25	1,97	16 333,30	1,36	4 858 29,74
Salaires et traitements			1 205 183,87	111,07	1 152 495,69	95,06	52 688 4,57
Charges sociales			537 844,10	49,92	487 034,71	40,59	50 810 10,43
Dotations aux amortissements sur immobilisations			253 831,10	23,56	212 011,09	17,67	41 820 19,73
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 063,31	2,89			31 063 N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges			6 415,75	0,60	4,62	0,00	6 411 N/S
Total des charges d'exploitation (II)			2 964 835,48	275,20	2 733 278,63	227,81	231 557 8,47
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			5 042,89	0,47	-6 890,96	0,56	11 932 173,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et transferts de charges			958 505,95	98,97	135 485,71	11,29	823 020 607,46
Différences positives de change			-958 505,95	-98,96	-135 485,71	-11,29	823 020 607,45
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)							
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (VI)							
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)							
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			5 042,89	0,47	-6 890,96	0,56	11 932 173,18

S.P.P.F.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 066,86	0,09	1 066	100,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)			1 066,86	0,09	-1 066	100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 876,08	0,36	828,40	0,07	3 048	368,12	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 876,08	0,36	828,40	0,07	3 048	368,12	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 876,08	0,36	238,46	0,02	-4 114	N/S	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 969 878,37	0,75,87	2 727 454,53	227,52	242 424	8,89	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 968 711,56	0,75,56	2 734 107,03	227,08	234 604	8,58	
RÉSULTAT NET	1 166,81	0,11	-6 652,50	-0,51	7 818	117,53	
			<i>Bénéfice</i>				
			<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

Annexes

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 71 083 704,76 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 166,81 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les fonds gérés par notre société sont comptabilisés en comptes de tiers, et seuls les produits de gestion prélevés sur la collecte sont inclus dans notre chiffre d'affaires.

En application du Règlement CNC 2008-04 au 1er janvier 2009, les comptes de retenues sur droits sont classés en 751 "autres produits".

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement	3 ans linéaire
Concession brevets et droits similaires	de 1 à 4 ans linéaire
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 9 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 9 ans linéaire

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 SUBVENTIONS AIDE A LA CREATION

Afin d'améliorer la présentation des flux financiers au titre des aides, les engagements sont, à compter de l'exercice 2015, clairement identifiés au passif du bilan.

Les engagements réglés sur un exercice N, comptabilisés à l'actif, sont déduits des engagements accordés dès le 31 décembre de l'exercice N. Cette comptabilisation des engagements permet d'assurer une meilleure visibilité et un meilleur suivi des engagements non réglés.

Depuis juillet 2023, suite à la dématérialisation des factures de subventions, les acomptes de subvention versés, sur simple demande dès le dépôt du dossier en ligne, à réception de la convention octroyée signée électroniquement sont enregistrés au débit du compte associés et au crédit du compte acomptes versés sur subvention. Ces acomptes sont extournés lors de la finalisation de l'engagement, soit au règlement du solde.

Cette nouvelle méthode de comptabilisation a été mise en place afin d'assurer un meilleur suivi des acomptes jusqu'à la date limite de réalisation du projet subventionné.

1.5 COPIE PRIVEE

Depuis 2018, compte tenu du non-assujettissement à la TVA de la rémunération pour copie privée, les producteurs ne doivent plus adresser à la SPPF des factures mentionnant la TVA afin de percevoir ces sommes.

La SPPF adresse à ses ayants droit une note relative au versement de la rémunération pour copie privée et une facture au titre de ses frais gestion soumis à la TVA dans les conditions de droit commun.

Les sommes afférentes à la rémunération pour copie privée qui sont versées par la SPPF sont bien entendu identiques et de la même nature juridique que celles perçues et reversées par Copie France. En effet, Copie France procède désormais au reversement de la rémunération pour copie privée pour le montant brut prélevé. En parallèle, Copie France facture aux sociétés de gestion collective (soit la SCPA pour le collège producteurs) sa prestation de gestion assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun. Le même schéma de refacturation est appliqué entre la SCPA et la SPPF.

2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3. Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Reévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 809 822		249 209
Autres immobilisations incorporelles	69 955		2 921
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	114 657		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	215 946		2 247
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	330 603		2 247
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	152		
Autres titres immobilisés	101 300		
Prêts et autres immobilisations financières	62 056		4 040
TOTAL	163 509		4 040
TOTAL GENERAL	3 373 888		258 417

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Reev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement		202 508	2 856 523	2 856 523
Autres immobilisations incorporelles		2 656	70 220	70 220
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			114 657	114 657
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 928	216 265	216 265
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		1 928	330 922	330 922
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			152	152
Autres titres immobilisés			101 300	101 300
Prêts et autres immobilisations financières			66 096	66 096
TOTAL			167 549	167 549
TOTAL GENERAL		207 092	3 425 213	3 425 213

4. Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elements sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 623 467	204 425	202 508	2 625 384
Autres immobilisations incorporelles	49 565	13 340	2 656	60 249
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	68 770	11 970		80 740
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	165 479	24 096		189 575
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	234 249	36 067		270 316
TOTAL GENERAL	2 907 282	253 831	205 164	2 955 949

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	204 425				
Autres immobilisations incorporelles	13 340				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	11 970				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	24 096				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	36 067				
TOTAL GENERAL	253 831				

5. Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	91 292		9 826	81 466
TOTAL Provisions	91 292		9 826	81 466
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	309 004	31 063		340 067
TOTAL Dépréciations	309 004	31 063		340 067
TOTAL GENERAL	400 296	31 063	9 826	421 533
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		31 063	9 826	

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour 81 466 euros.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,17%
- Méthode de calcul : ANC 2021
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021 - Données prov.
- Une revalorisation annuelle des salaires de 1 % constant
- Taux de charges sociales moyen de 47,86% pour les cadres, 38,85% pour les non cadres
- Age de départ à la retraite retenu : 67 ans

Au 31/12/2022, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite s'élevait à 91 292 euros.

6. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	66 096		66 096
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 115 676	7 115 676	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 190	12 190	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	34 504	34 504	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 145 057	3 145 057	
- Divers			
Groupe et associés	5 879 337	5 879 337	
Débiteurs divers	8 086 413	8 086 413	
Charges constatées d'avance	59 761	59 761	
TOTAL GENERAL	24 399 034	24 332 938	66 096
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	197 697	197 697		
Personnel et comptes rattachés	190 540	190 540		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	159 841	159 841		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	172 195	172 195		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	989 820	989 820		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 519 192	1 519 192		
Autres dettes	65 083 595	65 083 595		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	68 312 881	68 312 881		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

7. Autres tableaux

7.1 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	1 098 872
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	342 262
TOTAL	1 441 134

7.2 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 078
Dettes fiscales et sociales	275 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	623 034
TOTAL	992 706

7.3 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	59 761	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	59 761	

7.4 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 149	152,94
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	243	153,00
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	63	152,96
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 329	152,95

Annexes Spécifiques

Annexe 2.1 - Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

Annexe 2.2.a - Sommes perçues non encore réparties

Annexe 2.2.b - Sommes réparties mais non encore versées

Annexe 2.2.c - Sommes versées

Annexe 2.3 – Montant des sommes ne pouvant être réparties

Annexe 2.4 – Tableau de financement

Annexe 2.1 - Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

	Droits restant à répartir au 31/12/2022	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion	Montants affectés (Convention Collective Musicien)	Montants affectés (art L. 324-17 du CPI) (6)	Montants affectés à des œuvres sociales (4)	Montants affectés à des œuvres culturelles (4)	Montants affectés à des œuvres éducatives (4)	Autres Affectations / Régularisations	Montants répartis aux ayants droits	Droits restant à répartir au 31/12/2023
<i>Nature des rémunérations des droits</i>	(1)	(2)	(3)	(3')	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (1) + (2) - (3) + (4) + (5) + (6) + (7) + (8) + (9)
<i>1. Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)</i>											
Vidéomusiques	763 073	4 026 926	242 999	214 918					-18 278	3 663 958	686 402
Droits Phonogrammes	624 812	893 839	69 967	17 289					17 495	714 309	699 600
Droits Télévisions	1 877 714	1 015 688	81 255	31 492					48 167	942 840	1 789 648
<i>2. Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi</i>											
En application de l'article L.122-5-3-c (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)											
En application de l'article L. 122-10 (droit de la reproduction par reprographie)											
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)											
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)											
En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	31 862 504	14 228 203	1 141 452		1 551 051				-221 501	10 423 538	33 196 167
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	7 696 050	16 465 215	203 605		3 892 135				87 603	9 759 925	10 217 997
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	236 718	316 763	4 028		73 813				-453	210 360	265 733
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)											
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)											
Sous total des rémunérations des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application du CPI (A)	43 060 871	36 946 634	1 743 306	263 699	5 516 999				-86 967	25 714 921	46 858 547
3. Produits financiers affectés aux ayants droits (B)	135 512	958 506								135 500	958 518
Total A+B	43 196 383	37 905 140	1 743 306	263 699	5 516 999				-86 967	25 850 421	47 814 065

Art 131-7 / Produits Financiers

La SPPF, organisme de gestion collective de droits voisins précise que les produits financiers provenant des sommes perçues en instance de répartition ou de versement aux titulaires de droit sont intégralement attribués aux titulaires des droits.

Annexe 2.2.a - Sommes perçues non encore réparties

En précision :

- les droits Télévision, dont la gestion est confiée par les ayants droit, ont été établis par année de droit ;
- les droits relevant de la Remunération Equitable ont été établis par année de droit, puis en année de perception sachant qu'un tiers des perceptions d'une année de droit N est perçu l'année civile suivante soit en N-1

	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)		
Vidéomusiques	315 743	2023
	94 110	2022
	48 382	2021
	40 201	2020
	22 264	2019
	165 702	< 2018
Sous total Vidéomusiques	686 402	
Droits Phonogrammes	363 508	2023
	88 635	2022
	126 391	2021
	11 671	2020
	-37 912	2019
	147 307	< 2018
Sous total Droits Phonogrammes	699 600	
Droits Télévisions	615 286	2023
	207 430	2022
	151 775	2021
	312 170	2020
	233 032	2019
	269 955	< 2018
Sous total Droits Télévisions	1 789 648	
TOTAL A	3 175 650	
Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L. 122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1		
En application de l'article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5		
En application de l'article L. 217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 6		
En application de l'article L. 214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme public à des fins de commerce)	10 747 561	2023
	4 580 517	2022
	1 952 330	2021
	3 723 346	2020
	6 852 261	2019
	5 340 152	< 2018
Sous total 7	33 196 167	
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres sonores)	7 052 919	2023
	3 029 440	2022
	-115 701	2021
	18 858	2020
	14 384	2019
	218 097	< 2018
Sous total 8	10 217 997	
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	181 204	2023
	21 591	2022
	40 168	2021
	2 880	2020
		2019
	19 890	< 2018
Sous total 9	265 733	
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10		
En application de l'article L. 311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11		
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	43 679 897	
TOTAL A + B	46 855 547	

Annexe 2.2.b - Sommes réparties mais non encore versées

Les montants mentionnés ont été établis à partir de leur année de mise en répartition
 - pour le secteur vidéomusiques, les montants sont perçus et répartis majoritairement la même année en N ;
 - pour les autres secteurs, il a été considéré que les montants répartis en N non encore versés ont été perçus en N-1

	Sommes réparties mais non encore versées	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)		
Vidéomusiques	297 400	2023
	76 650	2022
	17 614	2021
	13 972	2020
	13 504	2019
	24 867	< 2018
Sous total Vidéomusiques	444 007	
Droits Phonogrammes	113 032	2023
	34 985	2022
	6 730	2021
	5 023	2020
	3 761	2019
	34 228	< 2018
Sous Droits Phonogrammes	197 759	
Droits Télévisions	172 855	2023
	83 254	2022
	6 145	2021
	21 548	2020
	6 461	2019
	52 776	< 2018
Sous total Droits Télévisions	343 039	
TOTAL A	984 805	
Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1		
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3		
En application de l'article L.133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4		
En application de l'article L.134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 6		
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	1 804 486	2023
	344 861	2022
	92 145	2021
	50 921	2020
	46 285	2019
	146 803	< 2018
Sous total 7	2 485 501	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	1 198 893	2023
	193 251	2022
	55 179	2021
	31 480	2020
	35 729	2019
	28 813	< 2018
Sous total 8	1 543 351	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	7 830	2023
	0	2022
	235	2021
	187	2020
	287	2019
	627	< 2018
Sous total 9	9 166	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11		
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	4 038 018	
TOTAL A + B	5 022 823	

Annexe 2.2.c - Sommes versées

Art 131-5 / Sommes versées

	Sommes versées
	Montant
Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	
Vidéomusiques	3 856 954
Droits Phonogrammes	910 474
Droits Télévisions	976 492
TOTAL A	5 743 920
Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
Sous total 1	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
Sous total 2	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 3	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
Sous total 4	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
Sous total 5	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 6	
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	10 367 482
Sous total 7	10 367 482
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	9 577 144
Sous total 8	9 577 144
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	203 377
Sous total 9	203 377
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres de l'écrit)	
Sous total 10	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres des arts graphiques)	
Sous total 11	
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	20 148 003
TOTAL A+B	25 891 923

Annexe 2.3 – Montant des sommes ne pouvant être réparties

La SPPF, organisme de gestion collective de droits voisins mentionne le montant des sommes qui ne peuvent être réparties en précisant l'utilisation qui en a été faite, selon la politique générale ou les statuts de l'organisme de gestion collective, en indiquant les informations suivantes :

<i>Montant des sommes ne pouvant pas être réparties</i>	2023
Montant au début de l'exercice	605 813
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	422 135
Licence légale	333 056
Droit d'autoriser	89 079
Montant utilisé pour des actions culturelles	
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	
Montant à la fin de l'exercice	1 027 948

Annexe 2.4 – Tableau de financement

TABLEAU DE FINANCEMENT		SPPF									
SITUATION AU 31/12/2022		Fonds de roulement		Besoin ou excédent de Fonds de roulement lié à l'activité et aux droits		Besoin ou excédent de Fonds de roulement d'exploitation courant		Trésorerie			
		EMPLOIS	RESSOURCES	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VARIATIONS			
SITUATION AU 31/12/2022		1 032 283		-BFR 40 293 934 +EFE		-BFR 1 800 750 +EFE		43 126 967			
OPERATIONS DE L'EXERCICE											
EXPLOITATION	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION CORRIGE										
	Variations des Créances des titulaire des droits			2 423 631	3 255 939						
	Droits collectés à reverser				644 813						
	Usagers - redevances notifiées non réglées				1 002 465						
	Titulaires des droits										
	Excédent de garantie des œuvres sociales			1 001 706							
	Autres créances						94 504				
	Fournisseurs d'exploitation						81 309				
	Dettes fiscales et sociales						92 892				
	Autres dettes					367 356	114 385				
				1 842 236		383 090		2 225 326			
REPARTITION	Coût ou produit net du financement										
	Impôt sur les bénéfices Participation CAF							256 926	256 926		
INVESTISSEMENT	Investissements non financiers	254 377									
	Investissements financiers	4 040									
	Desinvestissements non financiers										
	Desinvestissements financiers										
								-258 417			
FINANCEMENT	Apports et subventions		1 280 594								
	Emprunts souscrits										
	Provisions à caractère de réserve	9 826									
	Remboursement capital										
	Emprunts remboursés										
	Autres										
								1 270 768			
SITUATION AU 31/12/2023	FR	2 301 560		-BFRA	42 136 170	+EFRA	-BFR	2 183 840	+EFE	=	46 621 570